



## **Mesures d'accompagnement crise covid-19 portées auprès du gouvernement mais non actées**

- 1- Demande d'une prise en charge exceptionnelle de l'ensemble des cotisations sociales des exploitants et de leurs salariés pour la période de confinement.
- 2- Suppression des intérêts intercalaires bancaires suite à des reports d'échéances obtenus dans le cadre des mesures d'accompagnement bancaire.
- 3- Demande de mise en place d'un plan permettant la venue de la main d'œuvre saisonnière originaire d'autres Etats européens.
- 4- Versement accéléré des aides au titre du PNA par France-Agrimer (et notamment des aides à la promotion au titre des années antérieures).
- 5- Prolongation d'un an de la durée de vie des autorisations de plantation (AP nouvelles et issues d'arrachages sur l'exploitation).
- 6- Défisicalisation de la réintégration d'une partie de la Dotation pour Epargne de Précaution.
- 7- Mise en place rapide d'un dispositif d'aide à la distillation de crise : objectif national de 2 à 3 millions d'hl (80€ / hl en AOC et IGP).



Paris, le 14 avril 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Monsieur le Ministre de l'Agriculture, la filière vitivinicole doit être soutenue pour faire face aux conséquences dramatiques du Covid-19**

La crise sanitaire du Covid-19 est une crise majeure qui appelle à la mobilisation de tous pour enrayer la propagation du virus. Notre priorité doit être la santé de nos concitoyens et en conséquence le respect des mesures prises par les autorités publiques en matière sanitaire. La viticulture, activité agricole sur les exploitations fonctionne, bien que ce soit dans des conditions difficiles. Par contre la commercialisation des vins est en berne.

La filière subit depuis plusieurs mois un enchaînement de crises sans précédent : Depuis 6 mois, les taxes américaines de 25% ralentissent l'export vers ce marché stratégique en volume comme en valeur. Au début de l'année 2020, avec la mise en place du confinement et des restrictions de circulation, le marché chinois s'est fermé en pleines festivités du nouvel an, période traditionnelle de consommation de nos produits.

Depuis le début du confinement en France, nos exportations sont fortement ralenties, le débouché des CHR est à l'arrêt et la GMS française, si elle achète encore, est en fort recul d'activité sur le secteur des vins. Dans ce contexte, les volumes invendus s'accumulent. De plus la vigne n'attend pas et même sans recettes financières, l'activité viticole doit continuer.

C'est pourquoi nous vous demandons de mettre au plus vite en place des mesures d'accompagnement spécifiques : finaliser le fonds de compensation pour les taxes US dont nous demeurons les victimes collatérales, prévoir des mesures d'aide au stockage, accompagner la filière fiscalement et socialement, donner la souplesse nécessaire à la gestion de l'OCM vin, prévoir les adaptations réglementaires spécifiques, nationales ou européennes, qui s'imposent et qui permettront de passer le cap.

**Nous insistons plus particulièrement aujourd'hui, sur l'urgence de la mise en place d'une mesure de distillation volontaire forte permettant de dégager avant les vendanges les volumes accumulés.**

Après l'intervention du Président de la République du 13 avril, il apparaît que la reprise pour notre secteur ne pourra se faire avant l'été au plus tôt, avec la réouverture des bars et restaurants et la reprise de l'activité touristique.

Il est nécessaire de dégager des fonds suffisants afin d'envoyer à la distillation au moins 3 millions d'hectolitres de vin de tous les segments, ce qui est une estimation basse des volumes nécessaires avant les annonces de poursuite de fermeture de CHR faites hier. Cette distillation devra se faire au

prix de 80€/hl pour les IGP, un prix permettant de ne pas mettre à mal le travail engagé ces dernières années sur le marché.

Nous ne devons donc pas perdre de temps et être concrets. Il en va de la capacité de rebond de notre filière en sortie de crise sanitaire au moment de la reprise des marchés.

***Contacts presse***

*Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'Origine*

*Contrôlées (CNAOC) : Jean-Benoît KREMER / 01 42 61 21 25*

*Coop de France – Vignerons Coopérateurs (VCF) : Anne HALLER / 01 44 17 58 83*

*Vignerons Indépendants de France (VIF) : Audrey MONSEGU / 01 53 66 32 97*

*Confédération des Vins IGP (VinIGP) : Christelle JACQUEMOT / 01 40 20 93 80*

*Jeunes Agriculteurs : Gaëtan LABARDIN / 01.42.65.86.16 | 07.86.22.90.67*

*FNSEA : Marion FOURNIER / 07 60 29 56 17*